



Y a la nature qu'est tout en sueur  
 Dans les hectares y a du bonheur  
 C'est l'printemps  
 Y a des lilas qu'ont même plus l'temps  
 De s'faire tout mauves ou bien tout blancs  
 C'est l'printemps  
 Y a du blé qui s'fait du mouroin  
 Les oiseaux eux ils disent pas non  
 C'est l'printemps  
 Y a la pluie qu'est passée chez Dior  
 Pour s'payer l'modèle Soleil d'Or  
 Y a la route qui s'fait nationale  
 Et des fourmis qui s'font la malle  
 C'est l'printemps

**Y a l'été qui s'pointe dans la rue  
 Et des ballots qui n'ont pas vu  
 Qu'c'était l'printemps**

Si vous ne trouvez pas l'auteur du texte dont j'ai tiré cet extrait, il est indiqué dans une des pages suivantes.\*



**Le Comité des Fêtes de Favières présente**

**9 JUIN**

**À PARTIR DE 18H POUR L'APERO SUR LE TERRAIN COMMUNAL**

*lâcher de lanternes / feu d'artifice / feu de la Saint Jean*

**MUSIQUES en FEUX**

**à Favières**

**PARKING GRATUIT**

**PROGRAMME**  
 De 18h30 à 23h  
**4 Concerts**  
 23h Feux de la Saint Jean  
 23h15 Feu d'artifice et lâcher de lanternes

**BBQ GÉANT SANGLIER À LA BROCHE**

**Fin de soirée avec DJ NIKO**

suivez-nous sur facebook.com/cdffavieres

**PROGRAMME COMPLET SUR WWW.CDF-FAVIERES.FR**  
**RENSEIGNEMENTS : 06 14 67 50 41**

### Dans cette édition :

- Les trois réunions publiques (deux au Bourg et une au hameau) qui avaient pour objectif d'apporter quelques conseils en matière de sécurité domestique et personnelle.
- La nouvelle formule d'aide sociale pour la fourniture d'énergie.
- L'édito du Maire.
- La mise en place des " voisins vigilants ".
- La sortie organisée par le C.C.A.S.
- Le rappel annuel sur les bonnes pratiques de voisinage.
- La performance vocale des " Petits Hiboux ".
- Quelques informations transmises par les associations et l'habituelle page de l'état civil et de l'agenda.

**Et n'oubliez pas, le 9 juin sur le terrain communal du Bourg, le sanglier sera cuit à point vers 19h 47 et les frites seront dorées bien plus tôt !**

Bonne lecture, Daniel PATU.

### REMERCIEMENTS POUR LA RÉALISATION DE CE BULLETIN

Au secrétariat de la Mairie pour son aide précieuse,  
 à LaureBé pour la réalisation 06 18 73 12 09  
 - Impression Chauvat Bertau - Pontcarré 01 64 66 31 49 -  
 Directeur de la Publication : Jean-Claude MARTINEZ  
 Rédacteur en Chef : Daniel Patu

DÉPÔT LÉGAL MAI 2018 - Tirage : 600 exemplaires.



Chères Faviéroises, Chers Faviérois,

Le 6 avril, les Élus de notre commune ont voté le budget 2018, malgré une conjoncture difficile, il a été décidé de ne pas augmenter le taux des divers impôts.

Les travaux prévus pour 2018 seront décalés sur 2019, cette période de transition servira à peaufiner les dossiers en cours et à rechercher plus de subventions.

Une pétition a circulé contre le projet de vente du bâtiment communal (Presbytère ou ancienne poste), si une vente est réalisée, elle ne sera possible que sous la condition de réhabilitation de ce bâtiment en maison d'habitation tout en gardant son esprit initial.

Actuellement tous les bâtiments communaux ont besoin de réfections, l'argent de cette vente permettrait la restauration de certains d'entre eux. Malheureusement, il faut parfois sacrifier un bien pour sauvegarder les autres.

Depuis le 19 mars 2018, Mme Julie MASSIOT est venue renforcer le service administratif de la mairie, fonction qu'elle exerçait déjà dans une autre municipalité.

Avec l'arrivée des beaux jours, je veux vous rappeler que la loi interdit de traiter les surfaces communales avec des produits phytosanitaires ainsi que de brûler ces déchets.

Malgré nos rappels ainsi que ceux du SIETOM, vous êtes encore nombreux à déposer vos appareils d'électroménager et vos pots de peinture, lors du ramassage des encombrants, ceux-ci ne sont pas collectés et doivent être déposés dans l'une des déchetteries du Syndicat.

Dans l'attente de vous retrouver à la rentrée, je vous souhaite à toutes et tous de bonnes vacances.

Jean-Claude Martinez

## ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS



Le 7 avril s'est déroulée la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants. La participation a été plus faible que prévue mais après une brève présentation du Maire, un pot de l'amitié a permis de nombreuses discussions informelles avec les élus présents.



## TARIFS SOCIAUX POUR LA FOURNITURE D'ÉNERGIE : LE CHÈQUE ÉNERGIE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 le chèque énergie remplace le dispositif des tarifs sociaux. Je peux en bénéficier selon mes revenus.

Le montant du chèque énergie est calculé en fonction du niveau de revenu fiscal de mon foyer et de sa composition. Il est en moyenne de 150 € par an et peut aller jusqu'à 227 €. Le plafond d'éligibilité retenu est le revenu fiscal de référence (RFR) de 7 700 € par unité de consommation.

Pour tout renseignement, je peux prendre contact avec l'assistance utilisateur via le formulaire sur :

<https://www.chequeenergie.gouv.fr/courriel>



Je peux également appeler le numéro vert mis en place par le gouvernement : **0 805 204 805** (Service et appel gratuits).



## SORTIE SENIORS 65 ANS ET +

Nous avons le plaisir de vous inviter à la journée " Balade en Champagne " qui aura lieu le mercredi 6 juin 2018.

Avec au programme de cette journée :

- Une croisière promenade commentée à la découverte de l'histoire des canaux, de la faune et de la flore existante sur la rivière Marne.
- Un repas au caveau Lallement situé dans le charmant village de Chamery, classé 4 fleurs sur la route des villages fleuris.
- Le petit train des vignobles de Champagne vous emmènera pour une ballade commentée à la découverte du travail des vignes et du village de Chamery.
- La journée se terminera par une visite de cave et dégustation.



## COMMUNIQUÉ

Le bus itinérant du Service Jeunesse de la Communauté de Communes du Val Briard sillonnera, cet été, l'ensemble du territoire.

Il sera stationné sur notre commune le **lundi 6 aout 2018 de 10h à 17h** à proximité de la salle des fêtes.

Cet espace de rencontre, d'échange, de partage et d'animation, accueillera **les jeunes de 11 à 17 ans**, gratuitement, sans inscription.

Adhésion et renseignement sur :

**[www.valbriard.eu](http://www.valbriard.eu)**

Nous vous invitons vivement à aller visiter ce lieu atypique, l'équipe d'animation se fera un plaisir de vous y accueillir et de vous le faire visiter.



Les inscriptions accompagnées du chèque de caution de 30 euros (qui vous sera restitué au départ du bus) doivent être déposées en mairie par le biais du coupon réponse se trouvant dans le courrier envoyé.

Il se peut que certains d'entre vous n'aient pas reçu cette correspondance, merci de bien vouloir le faire savoir au secrétariat mairie.

Ce voyage est ouvert aux personnes âgées de 65 ans et plus, cependant les administrés âgés de 60 à 65 ans pourront également s'inscrire sur une liste d'attente dans l'éventualité où le nombre d'inscrits serait insuffisant. Dans ce cas les participants seront choisis dans l'ordre d'inscription sur la liste d'attente.

CCAS de Favières



## FAVIÈRES DEVIENT MAIRIE VIGILANTE ET SOLIDAIRE !

En France, un cambriolage a lieu toutes les **90 secondes**. En repoussant efficacement toutes les formes de délinquance, le dispositif **Voisins Vigilants et Solidaires®** rétablit confiance et sérénité au sein de nombreuses communes. Dans les quartiers de Voisins Vigilants et Solidaires, le Ministère de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages pouvant aller jusqu'à **-40% par an**.

Au vu des communautés de Voisins Vigilants et Solidaires qui ne cessent d'augmenter dans notre commune, nous avons décidé de soutenir le dispositif en devenant **Mairie Vigilante et Solidaire**.

Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre Mairie, Pompiers, gendarmerie et Voisins Vigilants et Solidaires. Devenir Voisin Vigilant et Solidaire, c'est avant tout aller vers l'autre et créer de véritables liens de voisinage.

**La plateforme Voisins Vigilants et Solidaires** est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier grâce à un simple téléphone portable afin de lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière **simple et gratuite**. Votre inscription sur le site [voisinsvigilants.org](http://voisinsvigilants.org) vous permettra de rejoindre ou de créer une communauté de Voisins Vigilants et Solidaires ! De plus, par une simple manipulation au cours de votre inscription, vous pourrez masquer vos coordonnées. Seule, la Mairie, par mesure de sécurité pourra y accéder. Ainsi, vous pourrez partager entre autres publier des annonces, faire connaissance avec vos voisins. Ou encore, **envoyer des alertes** que la mairie et les Voisins Vigilants et Solidaires recevront et qui permettront de prendre les mesures nécessaires. Pour créer un cadre de vie agréable où le partage, **l'entraide et la solidarité** seront les valeurs essentielles de votre communauté.

**Si vous n'avez pas internet, pas de panique !** Il suffit qu'une personne de votre entourage fasse la démarche de vous inscrire sur le site et vous pourrez ensuite envoyer des alertes et en



recevoir uniquement grâce à votre téléphone portable.

Enregistrez dès maintenant le numéro **06 47 49 26 26** (non surtaxé) qui vous permettra d'**envoyer des alertes (ou des informations) directement par SMS** qui seront reçues instantanément par tous les voisins vigilants et solidaires de votre quartier et par la mairie. Le 13 avril dernier, lors de la tenue de la réunion publique qui s'est tenue sur cette thématique, nous avons également pu accueillir le Chef de centre de la Caserne des Pompiers de TOURNAN EN BRIE.

Sa présentation consistait à la prévention du risque incendie dans nos maisons. Un grand merci au

Lieutenant de s'être déplacé sur son temps de repos pour partager avec nous son expérience et son goût pour le service public.



Si vous ne l'avez pas encore fait, équipez vous du dispositif de détection de fumée (NORME EN 14 604). Disponible en grandes surfaces et auprès des amicales de sapeurs-pompiers des Centres d'Incendie et de Secours. Ce dispositif est obligatoire mais surtout, il sauve de nombreuses vies ! Un fascicule est disponible en Mairie et sera très prochainement transmis via le dispositif "voisins vigilants".

**Bien évidemment, les voisins vigilants ne se substituent pas à l'intervention des forces de l'ordre. En cas de danger imminent, ou de la commission d'un délit sous vos yeux ! Composez le 17.**

Au plaisir de vous voir nous rejoindre très bientôt sur la communauté.

**Krystel MARTEL**

Conseillère Déléguée Affaires juridiques

Prévention-Sécurité

Correspondante défense

## RÉUNIONS PUBLIQUES SÉCURITÉ ANIMÉES PAR LA GENDARMERIE



Réunion destinée à donner quelques conseils aux habitants, particulièrement aux seniors. Les gendarmes présents, régulièrement confrontés aux pratiques des malfaiteurs ont évoqué de nombreux cas concrets et vécus. Ils en ont tiré des règles simples sur les précautions à prendre pour éviter de tomber dans les nombreux pièges des démarcheurs à domicile, des arnaques aux cartes bancaires et des règles à respecter impérativement dans le commerce en ligne (achats et paiement via internet).



### LE 24 MARS, ANN GARDYN A ENCORE RÉUSSI !

Le repas de bienfaisance de l'association du patrimoine a été consommé avec appétit et gourmandise. Repus et heureux de ce moment, les convives ont adressé de chaleureuses félicitations à la Cheffe de la soirée.

(Ndlr : à cette occasion a été inauguré le nouvel éclairage de la salle du marais).





# Le savoir-vivre entre voisins



## LUTTE CONTRE LE BRUIT

L'arrêté préfectoral du 16 novembre 2000 et l'arrêté municipal du 30 octobre 2003 réglementent l'usage d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses, matériel et dispositif générateurs d'un niveau sonore élevé).

Horaires autorisés :

- les jours ouvrés de 7h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Pour un confort et une qualité de vie réciproquement partagés, adaptez vos activités à ces horaires et au contexte de votre voisinage.

Considérant les risques pour la sécurité des personnes, les nuisances sonores et la volonté de la commune de promouvoir les activités de plein air des familles avec jeunes enfants, **l'utilisation de véhicules motorisés (pocket-bike, pocket-quad, quads, motos et autres) est strictement interdite sur le terrain communal du Bourg (rue d'Hermières/rue du chemin vert/rue des farinats).**



## STATIONNEMENT

La plupart de nos rues sont étroites, veillez à laisser un espace suffisant pour la libre circulation des véhicules de service, de secours et les véhicules lourds (éboueurs, pompiers, ...).

Les places de stationnement manquent dans la commune. Quand c'est possible utilisez les parkings et une petite marche est bon pour la santé. En cas de stationnement sur les trottoirs, laissez un passage pour les piétons et les poussettes et veillez à ne pas masquer la visibilité indispensable aux abords des intersections. En cas d'accident, votre responsabilité peut être engagée.

Le stationnement de longue durée sur l'espace public des véhicules hors d'usage et qui ne circulent plus est interdit.

Les bas-côtés en herbe sont agréables, veillez à ne pas les dégrader.



## BRÛLAGE EN EXTÉRIEUR

En conséquence

- de la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 (NOR : DEVR1115467C),
- du règlement sanitaire Départementale de Seine et Marne (art84),

### TOUT FEU EST INTERDIT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FAVIERES

Cette interdiction concerne particulièrement le brûlage de déchets végétaux (éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires) et de déchets polluants (y compris les fins de chantiers de construction). Le brûlage de ces déchets nuit à l'environnement, à la santé et peut être à l'origine de troubles du voisinage.

**LA DÉCHETTERIE IMPLANTÉE** sur la commune de Gretz-Armainvilliers (ZI de GRETZ, Route de Presles) est à la disposition des habitants pour recevoir ces déchets. L'inscription se fait à l'accueil de la déchetterie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois au même nom.

## HORAIRES D'OUVERTURE

### D'OCTOBRE À AVRIL

lundi et mardi de 9h à 11h45 et de 14h à 18h  
 vendredi et samedi de 10h à 18h  
 dimanche de 9h à 13h

### DE MAI À SEPTEMBRE

lundi et mardi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 19h  
 vendredi et samedi de 10h à 19h  
 dimanche de 9h à 13h



## DÉJECTIONS CANINES

Chacun doit veiller à la bonne éducation de son compagnon à quatre pattes et se doit de ramasser ses déjections sur l'espace public (trottoirs, routes, ...).

Les terrains de boules ne sont pas des bacs à crottes. Les espaces verts doivent restés propres afin que les enfants puissent y jouer en toute tranquillité et par respect pour les employés communaux chargés de l'entretien. **Des sacs sont disponibles en mairie.**

**POUR TOUTE RÉGLEMENTATION NON RESPECTÉE, DES PROCÈS-VERBAUX ET DES POURSUITES POURRONT ÊTRE ENGAGÉES CONFORMÉMENT AUX TEXTES EN VIGUEUR.**



## UNE CHORALE DE (GRANDS) PETITS HIBOUX

**A** lors que les élèves de notre école se préparaient pour l'arrivée du Père Noël, j'ai reçu un appel de l'association Concerts de Poche. Cette association a été créée par une pianiste, Mme Gisèle MAGNAN, afin de développer et impliquer différents milieux, notamment ruraux, à la musique classique. Pour cela, l'association organise des concerts, auxquels participent certains établissements, ainsi que des ateliers.

Lors de cet appel, l'association m'informait que l'école des Petits Hiboux avait été choisie pour participer à leur projet de chorale avec un quatuor à cordes mondialement connu. Comme la commune avait intégré récemment la communauté de communes du Val Briard, cette dernière a proposé notre école pour participer à un projet culturel.

Dans le cadre de cette action culturelle, les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 de notre école ont donc chanté dans un chœur, avec des élèves de 6<sup>ème</sup> du collège de Rozay-en-Brie, en première partie du célèbre quatuor à cordes MODIGLIANI. Ils ont accompagnés ces musiciens et le concert a eu lieu à Fontenay-Trésigny le samedi 12 mai.

Afin de préparer ce grand projet, les élèves ont bénéficié d'une séance hebdomadaire avec des membres de l'association, un pianiste et un chef de chœur professionnel. Toujours dans la bonne humeur, les élèves ont préparé trois chants avec brio (que nos parents d'élèves doivent maintenant très bien connaître) : Nicolette de M. Ravel, Das Klinget de Mozart et None but the lonely heart de P. Tchaïkovsky. Ils acquièrent également grâce à ce projet des techniques et postures de véritables choristes, ainsi qu'une découverte du milieu et d'œuvres de musique classique.

L'équipe enseignante tient à remercier pour cette merveilleuse initiative pour les élèves l'association Concerts de Poche, notamment Marie VEVE et Nicolas VERBAERE, le Val Briard, la mairie de Favières, le conseiller pédagogique départemental en éducation musicale, M. Olivier MAZARS, ainsi que le chef de chœur, Benjamin VINIT. Nous tenons également à remercier les parents d'élèves pour leur participation au projet.

Et surtout, Mme GALLIOT et moi-même remercions et félicitons sincèrement nos élèves pour leur sérieux tout au long de ce projet et leur implication. Nous avons toutes deux hâte de les voir chanter tous ensemble lors de cette grande soirée et nous savions qu'ils allaient être fantastiques ! Bravo les Petits Hiboux !

Mme DURAND, directrice de l'école des Petits Hiboux



**Quatuor MODIGLIANI**  
cordes

Tchaïkovski Rachmaninov Kreisler  
et des surprises... **LES CONCERTS DE POCHE**

**Samedi 12 mai à 20h30**  
**Fontenay-Trésigny**  
Centre Culturel Michel Polnareff  
84-86, avenue de Verdun 77610

Avec la participation musicale, en lever de rideau,  
d'élèves de l'école de Favières et du collège de Rozay-en-Brie

Dans le cadre de la Saison Culturelle de la  
Communauté de Communes du Val Briard

1 € plein / 6 € réduit - Réservations sur [www.concertsdepoche.com](http://www.concertsdepoche.com) ou au 01 80 71





## C2F VOTRE COMITÉ DES FÊTES

Le traditionnel Loto du C2F s'est tenu le 7 avril. Pour le gros lot, l'écran plat est toujours une pièce de choix, mais la poule bien vivante, et les jambons sont très appréciés.

Actuellement en préparation c'est " Musiques en feux " l'évènement majeur de la saison.

C'est le 9 juin sur le terrain communal du Bourg, BBQ, Buvette, concert, feux de la saint Jean entièrement organisé et monté par l'équipe de bénévoles.

Le stand buvette et restauration sera tenu par les hôtes du Bar Jo' Team. Et le feu d'artifices est offert par la municipalité.

Espérant une météo aussi bonne que l'année passée, nous avons augmenté nos commandes de rafraîchissements ! Venez nombreux.

Programme complet sur [www.cdf-favières.fr](http://www.cdf-favières.fr) et suivez nous sur [facebook.com/cdffavieres](https://www.facebook.com/cdffavieres)

Pour le Comité, Daniel PATU



## État Civil 2018



### Mariages

Edgard TEIXEIRA VIEIRA  
et Alexandra BIBAUT

le 7 avril



### Décès

Johanna KOCHER  
veuve TISSIEVY

décédée le 1<sup>er</sup> mars

Rose TISSIEVY

décédée le 29 mars

Honoré SGUERZI

décédé le 31 mars



L'ARBRE À LETTRES



Prochaine parution **octobre 2018**

## Agenda

◆ 25 mai ◆

FÊTE DES VOISINS

◆ 9 juin ◆

MUSIQUES EN FEUX

à partir du 18h30

Terrain communal du Bourg

◆ 23 juin ◆

FÊTE DE L'ÉCOLE DES PETITS HIBOUX

## INFOS PRATIQUES

Vous pouvez retrouver cette page sur le site [www.favieres.fr](http://www.favieres.fr) ou demander une copie papier à la mairie.